

Les missions de l'orthophoniste en milieu scolaire s'inscrivent en soutien à la mission éducative de l'école. En milieu scolaire, l'orthophoniste contribue à repérer et diagnostiquer les troubles des apprentissages des élèves afin de permettre la mise en place d'adaptations qui permettront aux élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP) de progresser dans leurs apprentissages, de s'intégrer socialement dans différents contextes, de se préparer à la vie active et à leur participation citoyenne.

L'orthophoniste accompagne les élèves présentant des facteurs de vulnérabilité ou des difficultés communicationnelles (orales et écrites) dans le développement de leurs compétences, leurs apprentissages scolaires et leur socialisation.

Il peut offrir des services individualisés aux élèves. De plus, il collabore avec les équipes pédagogiques pour favoriser des conditions propices au développement du langage (oral et écrit) et à la réussite éducative de tous les élèves. Au sein du Pôle Ressources, l'orthophoniste collabore avec les équipes pédagogiques pour répondre au mieux les besoins des élèves et accompagner les enseignants.

### TÂCHES PRINCIPALES

- Évaluer les difficultés et les troubles de communication, du langage et de la parole en effectuant le dépistage, l'identification, l'évaluation et le diagnostic.
- Collaborer avec les autres professionnels qui travaillent auprès des enfants suivis (enseignant, Directeurs, Provoiseurs, Pôle ressources) et participer à des équipes éducatives et des équipes de suivi de scolarisation.
- Accompagner les équipes pédagogiques dans la mise en œuvre des plans d'accompagnement des élèves suivis (PAP 2A2P, PPS).
- Effectuer le suivi orthophonique des élèves qui n'ont pas la possibilité de le faire en dehors du cadre scolaire.
- Lors des équipes éducatives, sensibiliser les parents et les intervenants scolaires sur les troubles du langage et les troubles des apprentissages.

### FORMATION ET EXPÉRIENCE SOUHAITABLES :

- Détenir un diplôme en orthophonie d'une université européenne ou équivalent.
- Avoir effectué des stages en lien avec les difficultés d'apprentissages des élèves.
- Expérience professionnelle d'au moins une année serait un plus.

### CONSTITUTION ET TRANSMISSION DU DOSSIER

Le dossier de candidature doit comporter dans l'ordre : un CV, une lettre de motivation, la copie des diplômes ou certifications puis toutes pièces justificatives des expériences. Il devra être transmis sous la forme d'un **unique fichier au format PDF** à Mme Vololona Rajoelina, responsable RH : grh@egd.mg. Un accusé confirmera la réception du dossier. **Tout dossier non conforme sera refusé.**



**DATE LIMITE D'ENVOI DU DOSSIER**  
**DIMANCHE 10 DÉCEMBRE 2023**